



## Taux de cannabis suite a une prise de sang

Par **wills25**, le **02/04/2014** à **16:56**

Bonjour,

J'ai été arrêté dimanche et contrôlé positif au cannabis. J'ai subi une prise de sang et les résultats montrent que j'avais 1,1 nanogramme par millilitre. J'ai fumé vendredi soir et je ne suis pas un fumeur régulier. J'ai appris que j'avais la possibilité de demander dr faire analyser le deuxieme echantillon de mon sang.

J'ai deux questions :

- 1 - est-ce que vous me conseillez de demander de faire analyser le deuxieme échantillon ?
- 2 - est'il possible que le taux de thc soit différent dans la deuxieme analyse donc qu'il soit inférieur à 1 ou la probabilité est quasi nulle ?

Merci de me répondre rapidement s'il vous plait.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **03/04/2014** à **05:26**

Bonjour,

Si la 1ère analyse a déterminé un taux, le second échantillon de sang ayant été pris en même temps, va faire apparaître le même taux, c'est quasi certain. Maintenant, vous êtes parfaitement libre de demander l'analyse de ce second échantillon.

Par contre, j'ai une question à votre égard :

- sachant que l'usage de produits stupéfiants est interdit en France et que la conduite sous substances interdites est réprimée en France, croyez-vous qu'un juge sera touché par votre argument "je ne suis pas un fumeur régulier" ? A mon humble avis, non.

Par **wills25**, le **03/04/2014** à **07:46**

Merci pour la réponse, non je ne compte pas me servir de ceci comme argument devant un juge je le précisais juste car je me suis dit que vu que je ne suis pas un fumeur régulier le taux pourrai peu être redescendre à peine .. Mais le gros problème c'est que le gendarme ma très clairement fais comprendre que j'allais me faire allumer par le juge si je demande l'analyse du deuxième échantillon et que sa serai refuser d'admettre les faits alors que pas du tout j'ai reconnu les faits j'ai dit la vérités des mon arrestation alors je trouve sa injuste de mettre la pression alors que c'est mon droit et que je ne peux pas l'utiliser sans me faire descendre ..

Par **wills25**, le **03/04/2014** à **07:46**

Merci pour la réponse, non je ne compte pas me servir de ceci comme argument devant un juge je le précisais juste car je me suis dit que vu que je ne suis pas un fumeur régulier le taux pourrai peu être redescendre à peine .. Mais le gros problème c'est que le gendarme ma très clairement fais comprendre que j'allais me faire allumer par le juge si je demande l'analyse du deuxième échantillon et que sa serai refuser d'admettre les faits alors que pas du tout j'ai reconnu les faits j'ai dit la vérités des mon arrestation alors je trouve sa injuste de mettre la pression alors que c'est mon droit et que je ne peux pas l'utiliser sans me faire descendre ..